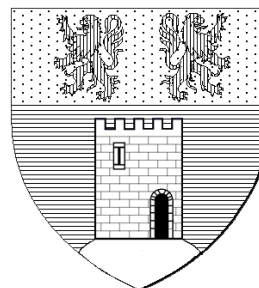


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : Mme RIPERT Isabelle, M. MICHEL Cédric, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 en présentant les excuses d'Isabelle RIPERT et de Cédric MICHEL et en accueillant Marie-Pierre et Sophie.
Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est essentiellement consacré au vote du budget 2022.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022

Sous réserve de rectification d'un mot et de la suppression d'une répétition, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 22/04/2022

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- PERSONNEL TECHNIQUE : ÉCHANGE AVEC MARIE-PIERRE TRUPHEME

Marie-Pierre a souhaité échanger avec le Conseil Municipal sur ses conditions de travail et sur plusieurs problèmes récurrents rencontrés dans l'exercice de ses fonctions.

Les lieux de stockages et les règles de tri ne sont pas respectés : certains déposent les sacs ou des objets hétéroclites et volumineux au pied des containers. D'autres vont même jusqu'à laisser des éléments permettant de les identifier. Ces preuves sont centralisées en Mairie. Cette situation de mépris pour le travail de l'employée communale ne peut perdurer. Des caméras seront installées et les contrevenants sanctionnés.

Une réunion publique sur le traitement et le coût des déchets ainsi que sur le compostage qui permet de réduire d'un tiers les ordures ménagères sera organisée avant l'été.

Il sera rappelé que les textes imposent aux propriétaires de nettoyer devant chez eux, ce qui leur permettrait d'améliorer grandement la propreté du village.

A l'approche des beaux jours, un renfort temporaire ou un nouveau mode d'organisation sera nécessaire.

Suite à cet échange constructif, Marie-Pierre est remerciée pour sa disponibilité, sa capacité d'anticipation et son implication dans les missions qui lui sont confiées.

3- COMPTES DE GESTION 2021

L'exercice budgétaire comporte différentes étapes dont la première est l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes de la Commune sont tenus à deux niveaux. Par la Trésorerie d'une part qui établit un Compte de Gestion. Et par la Commune qui élabore un Compte Administratif.

Un rapprochement a été fait et la correspondance est parfaite.

Le Maire cède la parole à Sophie pour une présentation du document en la remerciant au nom du Conseil pour l'important travail qu'elle a réalisé.

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

- Section de fonctionnement : Excédent de 57 007.21 €
- Section d'investissement : Déficit de 79 545.84 €
- Soit un déficit de 22 538.63 €

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

- Section de fonctionnement : Excédent de 107 194 €
- Section d'investissement : 0
- Soit un excédent de 107 194 €

Le résultat de clôture d'exécution du budget principal et du budget annexe du lotissement progresse :

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : Excédent de 89 809,52 €
 - Exercice 2021 : 84 655,37 €
 - Résultat à la clôture de l'exercice 2021 : 174 361,70 €

Suite à cette présentation et après échanges, le Maire met aux voix le Compte de Gestion.

Les Comptes de Gestion sont adoptés à l'unanimité. (délibérations n°2022-06 et 2022-07)

4- COMPTES ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Il s'agit des mêmes chiffres que présente Sophie. S'agissant du Compte Administratif établi par le Maire, ce dernier quitte la séance. Le Premier Adjoint prend la présidence et procède au vote.

Les Comptes Administratifs sont adoptés à l'unanimité. (délibérations n°2022-08 et 2022-09)

Le Maire reprend la présidence et poursuit l'ordre du jour.

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budget principal : excédent cumulé de 165.846,54 €, dont 127.894,59 € affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) et 37.951,95 € reportés en fonctionnement. (délibération n°2022-10)

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » : excédent cumulé de 36.409,75 € reporté en totalité en fonctionnement. (délibération n°2022-11)

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

6- VOTE DES TAUX FISCALITÉ LOCALE

Le principe a été adopté en début de mandat de lisser l'augmentation sur la durée du mandat à hauteur de 1% par an.

Cette décision est reconduite à l'unanimité pour l'exercice 2022. (délibération n°2022-12)

Les nouveaux taux sont les suivants :

- 22,91% pour la Taxe Foncière (bâti),
- 53,61% pour la Taxe Foncière (non bâti).

7- TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant l'eau et l'assainissement l'analyse des résultats montre que l'on est proche de l'équilibre. En conséquence le montant de la redevance sera maintenu à son niveau de 2021.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

8- CRÉATION D'UN "BUDGET PARTICIPATIF"

A la fin de la dernière mandature, une commission « Projets » avait été mise en place pour associer la population Elle est à l'origine de l'Arbre de Noël des Enfants, de la Galette de Rois, des Jeux dans la Salle du Conseil le 3^{ème} vendredi du mois. Ces rencontres ont été suspendues du fait de la pandémie. Isabelle RIPERT a en charge l'animation de la Commission Projets qu'elle relancera le 16 avril à 17 H 00.

En parallèle, il est apparu intéressant de s'inspirer de l'expérience de communes voisines qui ont mis en place un « budget participatif » qui permet de réaliser des projets portés par les habitants.

Le principe de la mise en place d'un budget participatif est soumis au Conseil Municipal qui se prononce favorablement à l'unanimité.

Les modalités seront mises en débat et travaillées lors de la réunion publique du 16 avril.

9- BUDGETS PRIMITIFS 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Les résultats étant affectés, les taux des impôts étant fixés, des réunions préparatoires de travail ayant permis d'apprécier les dépenses et recettes prévisibles en fonctionnement et en investissement, Sophie ayant entré toutes les données chiffrées transmises par l'État, le Département et les différents organismes, les projets de Budgets Primitifs sont examinés.

Ils s'établissent de la manière suivante :

Budget principal :

Fonctionnement : 288 318,65 €

Investissement : 366 263,92 €

(délibération n°2022-13)

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

Fonctionnement : 225 134,75 €

Investissement : 100 000 €

(délibération n°2022-14)

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

Le Maire remercie Sophie pour sa participation.

10- ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : ORGANISATION ET PERMANENCES

Le tableau des permanences est complété en séance avec les conseillers présents.

11- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre du projet d'acquisition du Café PAU, le Maire a été contacté récemment par Rosette BOUDIN qui lui a fait part d'une nouvelle proposition au prix de 150 000 €. L'estimation du Service des Domaines étant de 130 000 €, le Conseil

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Municipal mandate le Maire pour transmettre une contre-proposition au prix de 140 000 €. Si l'indivision BOUDIN accepte le Maire est mandaté pour se rapprocher du Service des Domaines pour obtenir la validation du prix. (*délibération n°2022-17*)

Nathalie ARCHIMBAUD a fait part officiellement de sa cessation d'activité au 30 avril 2022, date à laquelle elle cessera son activité de gestionnaire du Bistro communal. Son courrier est lu.

En conséquence un appel à candidature sera lancé avec une date limite de retour fixée au 21 avril 2022 à minuit. Les candidatures seront auditionnées en Conseil Municipal le 22 avril en vue d'une sélection.

La convention sera réactualisée et une grille de sélection sera travaillée en réunion de travail.

12- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : le vote des Comptes Administratifs est intervenu le 24 mars, les Budgets Primitifs seront votés le 5 avril 2022.

SIVOS : Lou a participé cet après-midi au vote du budget du SIVOS. Le Sous-Préfet n'a pas rendu son arbitrage sur la facturation à la Commune de LACHAU des seules dépenses de fonctionnement sans intégrer les recettes correspondantes.

Dans ces conditions la position de la Commune demeure inchangée. Elle ne souhaite être facturée que du solde de la Section de Fonctionnement au nombre d'enfants.

SIL : Yves a reçu les techniciens de la Communauté de Communes. Une visite de la commune a été effectuée. L'objectif est de disposer d'un panneau à l'entrée du village présentant l'ensemble des monuments, commerces et services, gîtes, exploitations (GAEC)... avec un fléchage aux principales intersections. Le projet sera muri en concertation avec les acteurs locaux.

CityStade : Christine a demandé un devis pour des aménagements complémentaires. D'autres devis seront demandés pour une mise en concurrence avant sélection de l'entreprise.

Station d'épuration : Marie-Line recevra le SATESE lundi 4 avril à 10 heures pour un bilan 24 heures.

13- QUESTIONS DIVERSES

Deux demandes de subvention ont été transmises par le Club Espérance 3 et ARTIPAYS. Les montants 2021 seront reconduits. (*délibération n°2022-16*)

La Commune participera au voyage scolaire des écoliers de Séderon à hauteur de 70 euros par enfant. (*délibération n°2022-15*)

Vu l'explosion du coût de l'énergie, la question de l'adaptation de l'éclairage nocturne sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 25.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet